

SARAH BLANCHET  
ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE EN GÂTINE-CHOISILLES ET PAYS DE RACAN  
REMARQUES RÉUNION CODERST DU 10 AVRIL 2014

## DOSSIER CALCIA ET CSR

Le Plan départemental de Gestion et de Prévention des Déchets Non Dangereux (PPGDND) d'Indre-et-Loire prescrit la création d'une nouvelle unité d'incinération des déchets dans le département, or on se retrouve ici de fait avec une telle unité puisque la cimenterie de Villiers au Bouin n'incinérerait pas les CSR auparavant. Il est prévu qu'elle le fasse.

Contrairement à ce qui a été dit auparavant, les associations du Collectif Arc en Ciel n'étaient pas en faveur du projet de TMB à La Billette puisqu'il était couplé à cette production de CSR. Ce projet va totalement à l'encontre de la protection de la santé humaine, comment peut-on envisager de brûler des plastiques, au 21ème siècle? Ils sont par ailleurs recyclables, tout comme « le bois, les textiles, le carton, le papier etc.... » listés comme composants des CSR dans le texte de l'arrêté.

Comme si l'exutoire de La Billette n'était pas suffisant pour polluer notre département et les limitrophes, on autorise ces CSR à provenir de toute la France !! Cela est inacceptable et créé donc une nouvelle unité d'incinération sur l'Indre et Loire.

La quantité "incinérante" est également énorme : une moitié de « petit incinérateur », 3 tonnes/heure soit 20000 tonnes par an !

Le détecteur de radioactivité n'est pas obligatoire « si le CSR provient d'un nombre restreint de producteurs ! Que signifie cette exception ? Que l'on peut avoir des petits arrivages successifs au lieu d'un gros ? Cela n'est guère rassurant pour la protection des populations. On liste les PCB et métaux lourds admis, et bien sûr ils sont au dessous des normes, ils sont cependant bien présents et nocifs, la notion de petite dose est d'ailleurs obsolète quant aux dommages sur la santé humaine.

A-t-on demandé leur avis aux employés de l'usine Calcia qui se prendront de plein fouet ces nouvelles pollutions ? Et les riverains ?

Pour couronner le tout, on écrit « la substitution par les CSR s'inscrit dans un contexte environnemental favorable », de qui se moque-t-on ? Les citoyens sont de plus en plus préoccupés par les installations polluantes qui les entourent mais leur gestion des crises sociale et économique fait qu'ils ne peuvent pas combattre tous les incendies. Il est inacceptable de créer dans notre département une nouvelle source de dioxines, furanes, PCB, métaux lourds atmosphériques etc.... surtout après le travail fourni par les associations au service du CG37 qui, cela est évident, a totalement ignoré et méprisé ce travail.